

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MAI 2026

<b>Président</b>	Jackie GOULET CLAISSE
<b>Etaient Présents</b>	Jean-Pierre BACHOWICZ, Chantal BERICH, Béatrice BERTRAND, Bernadette BUTY, Marie-Claude CORNIL, Sylvie GAREL, Michel GOULU, Jean-Christophe LOUVET, Joël NAU, Paul NICOLAS, Gilles TALLUAU - Administrateurs.
<b>Etaient absents excusés</b>	Gaëtan BEILLARD, représenté par M. Jean-Pierre BACHOWICZ François BREE, représenté par Mme Béatrice BERTRAND Joëlle DELAGARDE, représentée par M. Jean-Pierre BACHOWICZ Anne FAUCOU, représentée par Mme Sylvie GAREL Béatrice GUILLON, représentée par M. Jackie GOULET CLAISSE Claude POIRIER représenté par M. Joël NAU Nadine SCULO, représentée par M. Paul NICOLAS Arnaud BOUCHET Edwige CHOUTEAU Nicolas RIOUBLANC Jacqueline TARDIVEL

### **N°2026 – 05 : RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT D'HABITAT REUNI AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Saumur Habitat est membre d'Habitat Réuni, société de coordination, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La définition et la mise en œuvre d'une politique d'achat des biens et des services (hors investissements immobiliers) constituent une compétence obligatoire pour Habitat Réuni.

Au titre de cette politique d'achat, Habitat Réuni a décidé de se constituer en centrale d'achat par délibération de son Conseil d'Administration le 8 décembre 2022.

La constitution en centrale d'achat présente pour le groupe et ses associés les avantages suivants :

- Simplification des procédures de marché et gain de temps pour les associés ;
- Réduction des coûts relatifs à la procédure de passation des marchés ;
- Réalisation d'économies d'échelle conduisant à réduire le coût de la prestation ;
- Amélioration de l'efficacité de la commande publique ;
- Élargissement de la concurrence par une visibilité accrue des prestataires.

... / ...

... / ...

Par délibération du Conseil d'Administration d'Habitat Réuni, les marchés lancés ou à renouveler par la centrale d'achat ont été identifiés pour l'année 2026. Il s'agit :

- Organisation des élections des représentants locataires
- Prestataires de formations : culture de service et patrimoine
- Renouvellement de l'accord cadre gaz
- Renouvellement de l'accord cadre électricité
- Renouvellement du marché de Diagnostics Techniques Obligatoires
- Renouvellement du marché d'Astreinte (centrale d'appels + travaux),
- Renouvellement du partenariat pour une MRH à coût maîtrisé (assurance multirisques habitation pour les locataires),
- DIAGINFO renégociation du marché.

Le recours à la centrale d'achat pour ces marchés devant faire l'objet d'une délibération préalable du Conseil d'Administration des associés d'Habitat Réuni, il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de cette programmation et de confier au Directeur Général la décision finale de s'inscrire ou non dans chacun de ces marchés au regard de leur contenu.

**APRES ECHANGES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LE RECOURS A LA CENTRALE D'ACHAT D'HABITAT REUNI AU TITRE DE L'ANNEE 2026, ET CONFIE AU DIRECTEUR GENERAL LA DECISION FINALE DE S'INSCRIRE OU NON DANS CHACUN DES MARCHES PRE-CITES.**

---

Pour extrait conforme,  
SAUMUR, le 21 mai 2026



LE DIRECTEUR GENERAL  
Philippe PLAT

*Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture*